

# POUR

## PARTICIPER À LA VIE DE L'ÉGLISE, JE FAIS UN DON MENSUEL AU DENIER !

Merci de compléter les différents champs et de retourner ce bulletin daté et signé, accompagné de votre Relevé d'identité Bancaire (obligatoire), à l'adresse de l'Association diocésaine de Viviers.

### J'inscris mon soutien à la mission de l'Église dans le temps :

J'autorise l'association diocésaine de Viviers à demander à ma banque de prélever sur mon compte :

chaque mois  chaque trimestre

Je donne :

10 € (soit 3,40 €)  20 € (soit 6,80 €)  30 € (soit 10,20 €)  autre : \_\_\_\_\_ €

après réduction fiscale de 66 %

Je recevrai une fois par an (en mars) un reçu fiscal récapitulatif de mes dons

### Mes coordonnées

Mme  M.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : (facultatif) \_\_\_\_\_

Téléphone : (facultatif) \_\_\_\_\_

Paroisse : (facultatif) \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature : (obligatoire) \_\_\_\_\_

### POURQUOI OPTER POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ?

Le prélèvement automatique vous permet de répartir votre soutien à l'Église tout au long de l'année.

Facile à mettre en place, il aide le diocèse à suivre le rythme de ses dépenses et facilite la gestion de sa trésorerie.

C'est pourquoi, nous vous encourageons vivement à choisir ce mode de soutien !

# MON DON AU DENIER EN PRATIQUE

## COMMENT DONNER AU DENIER



### Par chèque

A l'ordre de l'Association diocésaine de Viviers et en l'envoyant, accompagné du bulletin de don complété, à l'adresse suivante : Association diocésaine de Viviers - 1 place Prosper Allignol 07220 VIVIERS.



### Par prélèvement automatique,

Pour répartir votre soutien à l'Église au fil de l'année en envoyant le bulletin de don régulier rempli à l'Association diocésaine de Viviers.



### En ligne

Par carte bancaire sur [denier.catholique.fr](http://denier.catholique.fr) ou en scannant ce QR code



## MON AVANTAGE FISCAL

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire 66 % du montant de votre don de votre impôt, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Un reçu fiscal vous sera adressé dans les plus brefs délais.

PAR  
EXEMPLE :

34 €  
= ce que  
votre don  
vous coûte  
réellement



66 %

66 €  
= le montant  
de votre  
réduction  
fiscale



Association diocésaine de Viviers  
1 Place Prosper Allignol  
07220 VIVIERS  
[denier.catholique.fr](http://denier.catholique.fr)

Votre contact :  
Mme Delphine RAMOS  
04.75.52.64.12  
[denier.eveche@ardeche.catholique.fr](mailto:denier.eveche@ardeche.catholique.fr)



# POUR QUE L'ÉGLISE SOIT PRÉSENTE À CHAQUE MOMENT DE MA VIE.

L'Église ne vit que de dons.  
Donnez sur  
[denier.catholique.fr](http://denier.catholique.fr)



A réception de ce mandat, l'Association diocésaine de Viviers vous communiquera votre Référence Unique de Mandat (RUM), les informations relatives à vos prochains prélèvements et les contacts pour toute demande ou démarche concernant votre mandat de prélèvement (notamment vos droits au remboursement).

# TOUS UNE BONNE RAISON...

Nous sommes invités chaque année à soutenir la mission de l'Église en participant au Denier. Aujourd'hui, seul 1 catholique sur 10 participe au Denier de l'Église.

**Pourtant, nos dons sont essentiels :**

## POUR QUE L'ÉGLISE NOURRISSÉ NOTRE FOI

- > **Aux grands moments de notre existence**, par les sacrements que nous recevons (baptême, mariage..).
- > **Tout au long de notre existence**, par l'accompagnement de nos vies spirituelles.
- > **Dans nos communautés**, unies par le Christ et à sa suite.

**POUR donner les moyens d'agir aux prêtres de notre diocèse, votre don est essentiel. Il permet :**

- > D'assurer le traitement de nos prêtres, curés de paroisse ou en mission dans notre diocèse.
- > D'accueillir dignement tous les prêtres qui viennent de l'étranger pour nous servir.
- > De prendre en charge les besoins spécifiques des prêtres âgés de plus de 75 ans.

Dans notre diocèse on compte 51 prêtres à notre service, dont 39 ont plus de 75 ans.

## POUR QUE L'ÉGLISE PUISSE SERVIR NOS FRÈRES ET SŒURS SOUFFRANTS

- > **En étant présente à tous les âges de la vie**, de la naissance à la mort.
- > **En se tenant aux côtés de chacun dans les épreuves** : solitude et isolement, handicap, maladie, deuil, épreuve personnelle..
- > **En agissant partout où cela est nécessaire** : à domicile, dans les hôpitaux, les EHPAD, les prisons..

**POUR assurer la présence de l'Église, votre participation est précieuse. Elle permet :**

- > De rémunérer tous les personnels laïcs des services, ou en mission dans les différentes pastorales (catéchèse - funérailles..).
- > De financer tous les besoins de formation et de fonctionnement au service de la mission.

Dans notre diocèse, 37 personnes sont rémunérées grâce au Denier, une dizaine de formations sont assurées et 7 agents pastoraux font des études universitaires de théologie grâce à cette collecte.

## POUR QU'ELLE PORTE AU MONDE LE MESSAGE DU CHRIST

- > **Un message d'Amour et de Paix**, de charité et d'attention à chacun.
- > **Un chemin de vie**, proposé à tous.
- > **Le respect de la création**, de toute personne, de toute vie.
- > **L'espérance comme guide**, dans un monde troublé par la désunion et les conflits.

**POUR que la Parole du Christ soit annoncée, votre soutien est essentiel. Il donne les moyens à notre diocèse :**

- > De financer la formation des séminaristes.
- > De prendre en charge la formation des diacres, qui ne sont pas rémunérés pour leur mission, mais qui sont formés par notre diocèse.

On compte 3 séminaristes et 21 diacres dans notre diocèse.



## BON À SAVOIR : les différentes ressources de l'Église pour agir

L'Église ne reçoit de subvention ni de l'État ni du Vatican. Elle vit exclusivement de la générosité de ses fidèles. Chaque don sollicité par le diocèse correspond à un besoin spécifique.



### LE DENIER

Pour rémunérer les prêtres et laïcs engagés au service du diocèse.

### LA QUÊTE

Pour couvrir les dépenses de fonctionnement de votre paroisse : chauffage, électricité et entretien courant des locaux.



### LE CASUEL

Pour financer les frais liés à certaines cérémonies (baptême, mariage, funérailles..).

## POUR PARTICIPER À LA VIE CONCRÈTE DE L'ÉGLISE, JE DONNE AU DENIER !

### > Par chèque

Je remplis ce bulletin et l'envoi, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'Association diocésaine de Viviers, à l'adresse suivante : Association diocésaine de Viviers - 1 place Prosper Allignol 07220 Viviers

**Je donne :**

- 50 € (soit 17 €)     100 € (soit 34 €)  
 150 € (soit 51 €)     300 € (soit 102 €)  
 autre : \_\_\_\_\_ €

après réduction fiscale de 66 %

### > En ligne

par carte bancaire sur [denier.catholique.fr](http://denier.catholique.fr) ou en scannant ce QR code



> C'est simple, rapide et sécurisé.

### > Par prélèvement automatique

Je soutiens l'Église à mon rythme et selon mes moyens. Je consulte les informations et je remplis le bulletin de soutien au verso.

### Mes coordonnées

Mme     M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

E-mail : (facultatif) .....

Téléphone : (facultatif) .....

Paroisse : (facultatif) .....

Si vous faites un don, les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association diocésaine de Viviers pour la gestion des donateurs. Elles seront conservées pendant la durée légale et destinées au service de l'économat diocésain. Conformément à la loi "Informatique et libertés" et au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Association diocésaine de Viviers à [denier.eveche@ardeche.catholique.fr](mailto:denier.eveche@ardeche.catholique.fr). L'Association diocésaine de Viviers s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ses adresses à l'exception de quelques partenariats ponctuels avec des organismes dignes de confiance. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case